



## Cours de basse - Conditions Générales 2024-2025

Les cours commenceront le 9 septembre 2024 et finiront le 21 juin 2025

Les vacances et les jours fériés correspondent à ceux en vigueur à Genève.

Les cours manqués par l'élève ne seront en principe pas rattrapés, mais un arrangement avec le professeur est possible afin de remplacer le cours manqué. En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé. L'élève est inscrit pour la durée d'une année scolaire. Celui ou celle qui voudrait cesser son cours durant l'année doit en informer l'école par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, d'accidents et de dégâts matériels appartenant à l'élève.

Tarifs, pour un cours individuel hebdomadaire de 45 minutes, le matériel à disposition du musicien est inclus dans ce prix :

Frs. 220.- par élève par mois, payable au début du mois.

Les cours individuels sont payables au début de chaque mois, cash, Twint (ou par virement postal).

Professeur : Ivan De Luca

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales et s'engage à les respecter.

Fait à Genève le : .....

Nom et signature des parents ou représentant légal :

.....